|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 5 mars 2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 77**CE 13/TK+41 22 730 5126+41 22 730 5853tsbsg13@itu.int | - Aux administrations des États Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 13;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 13 de l'UIT‑T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT‑T Y.2774, qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT-T (Genève, 16-27 juillet 2018)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 13 de l'UIT-T (Réseaux futurs, en particulier les IMT-2020, l'informatique en nuage et les infrastructures de réseau de confiance) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation mentionné ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 16 au 27 juillet 2018. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 13 de l'UIT‑T seront disponibles dans la Lettre collective 5/13.

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2774 (anciennement Y.DPI-ReqFN) proposé pour approbation.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des Etats Membres de l'UIT, qui devront indiquer si le projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2774 (anciennement Y.DPI-ReqFN) peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les Etats Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au 4 juillet 2018 à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des Etats Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les Etats Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé du projet de
Recommandation UIT‑T Y.2774

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2774 [[SG13-R11](https://www.itu.int/md/T17-SG13-R-0011)]

Exigences fonctionnelles de l'inspection approfondie des paquets dans les réseaux futurs

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.2774 spécifie les exigences fonctionnelles de l'inspection approfondie des paquets dans les réseaux futurs (réseaux pilotés par logiciel (SDN), virtualisation des fonctions de réseau (NFV), etc.). Elle traite des exigences générales de l'inspection approfondie des paquets (DPI) dans les réseaux futurs, des exigences fonctionnelles DPI pour les réseaux SDN, des exigences fonctionnelles DPI pour la virtualisation NFV, des exigences fonctionnelles DPI pour la chaîne de fonctions de service (SFC) et l'inspection DPI en tant que service, des exigences fonctionnelles DPI pour la virtualisation de réseau et des exigences fonctionnelles DPI pour les réseaux mobiles en évolution.

NOTE DU TSB – A la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de document. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

Annexe 2

Objet: Réponse des Etats Membres à la Circulaire TSB 77:
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de
Recommandation UIT-T Y.2774

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Fax**:**E-mail**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Fax**:**E-mail**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des Etats Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 77, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cochez l'une des deux cases |
| Projet de nouvelleRecommandation Y.2774 | [ ]  **autorise** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 13 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_